

Longueuil, le 15 juin 2018

**Objet : Demande d'accès n° 2006 58403 – Lettre réponse**

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 7 mai dernier, concernant les Lots 4 967 166 et 4 967 163-ptie du cadastre du Québec (rue des Colibris) à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Vous trouverez en pièce jointe les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

- Autorisation du 20 septembre 2013 et rapport d'analyse (4 pages).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse [fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Fabrice Tremblay, répondant régional  
de l'accès aux documents

p. j. (2)

Longueuil, le 20 septembre 2013

**AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 32)**

Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu  
C.P. 1025  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7B2

N/Réf. : 7311-16-01-56083F8  
401072309

**Objet : Prolongement et installation de réseaux d'égout pluvial**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 23 juillet 2013 et reçue le 25 juillet 2013 dûment complétée, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Prolonger le réseau d'égout pluvial dans le prolongement de la rue Grand-Duc;

Installer un réseau d'égout pluvial pour un nouveau stationnement écologique, comprenant un marais filtrant et un émissaire dans un ponceau existant du cours d'eau La Grande Décharge (Branche n° 9).

Les travaux seront effectués sur les lots 4 967 163 et 4 760 121 du cadastre du Québec, dans la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, daté du 23 juillet 2013, signé par Johanne Brodeur, ing.;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datée du 25 juillet 2013, signée par Johanne Brodeur, ing., concernant une demande d'autorisation;

- Document intitulé « Demande d'autorisation en vertu de l'article 32 - Travaux de construction d'un stationnement écologique Phases 1 et 2 Secteur rue des Colibris », projet numéro : 18765 (60DVC), daté de juillet 2013, préparé par BPR, signé par Johanne Brodeur, ing.;
- Document intitulé « Document d'appel d'offres no SA-849-AD-13 - Travaux de construction d'un stationnement écologique Phase 1 Secteur rue des Colibris », projet numéro : 18765 (60DVC), daté de juillet 2013, préparé par BPR, signé et scellé par Johanne Brodeur, ing.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/IT

Pierre Paquin  
Directeur régional de l'analyse et de  
l'expertise de l'Estrie et de la  
Montérégie

## RAPPORT D'ANALYSE

Requérant : Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu  
188, rue Jacques-Cartier Nord, C.P. 1025  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7B2

Date : Le 18 septembre 2013

Objet : Prolongement du réseau d'égout pluvial pour un stationnement écologique

N/Réf. : 7311-16-01-56083F8  
401072307

### Description du projet :

Le projet consiste à :

- prolonger le réseau d'égout pluvial sur 55 mètres de longueur dans le prolongement de la rue Grand-Duc;
- installer un réseau d'égout pluvial sous un nouveau stationnement écologique, comprenant un marais filtrant et un émissaire dans un ponceau existant du cours d'eau La Grande Décharge (Branche #9).

Les travaux seront réalisés sur les lots 4 967 163 et 4 760 121 du cadastre du Québec, dans la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu.

### Impacts sur l'environnement :

Le prolongement de 55 mètres d'égout pluvial sous la rue Grand-Duc drainera une superficie de 0,25 ha (phase 1B et 2B). De plus, il se situe en bout de réseau (fin de développement). Cette partie du développement comporte des noues, qui favorisent l'infiltration, mais aucune autre pratique de gestion optimale des eaux pluviales (PGO) n'a été appliquée à cette portion du projet.

Pour l'autre partie du projet (phase 1A et 2A), l'ingénieure indique qu'une rétention conforme à la réglementation de la MRC, soit 25 l/s/ha pour une pluie de récurrence minimale de 25 ans, a été appliquée. Cette partie du développement comporte également des noues. Les eaux pluviales captées par le nouveau réseau transiteront par un marais filtrant avant d'arriver dans le ponceau de 750 mm de diamètre dans le cours d'eau La Grande Décharge (Branche #9).

### Implications pour le service hydrique :

L'analyse des études écologiques pour ce secteur a été réalisée en 2011 lors de l'analyse de la demande de certificat d'autorisation pour le détournement du cours d'eau La Grande Décharge (Branche #9) et le remblayage de deux marécages. Un certificat d'autorisation pour ces travaux a été délivré le 20 mai 2011 (document 400787245).

Ce projet implique la pose d'un émissaire pluvial dans un ponceau existant du cours d'eau La Grande Décharge (Branche #9). Le cours d'eau La Grande Décharge et sa bande riveraine figurent au plan. Des clauses environnementales à respecter lors de ces travaux sont présentes au devis.

### Implications pour le contrôle :

Sans objet.

**Implications pour le service industriel :**

L'analyse des caractérisations environnementales pour ce secteur a été réalisée en 2011 lors de l'analyse de la demande d'autorisation pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sous les rues des Colibris, et des Roitelets (dossier : 7311-16-01-56083E2, intervention : 400867429).

**Autres informations :**

L'ingénieur mandaté confirme que les ouvrages d'égout décrits aux plans et devis sont conformes à la directive 004 du MDDEFP de même qu'à la norme BNQ 1809-300. Cette conformité a été vérifiée sous quelques aspects. Cependant, cette vérification sommaire ne dégage pas l'ingénieur concepteur de sa responsabilité professionnelle envers le respect des directives, des normes et des règles de l'art.

Les coordonnées du requérant ont été vérifiées dans le Registre des entreprises du Québec.

**Recommandations :**

- Émettre l'autorisation.



Isabelle Thivierge, ing.  
Secteurs municipal, agricole, hydrique et naturel